

Conseil des Etats.

(Prix 2 fr. 50.)

Convention de l'opium. Ratification.

Loi fédérale sur les stupéfiants.

Loi fédérale sur les explosifs.

Loi fédérale sur les douanes. Revision.

Entreprises hôtelières. Restriction.

Céréales panifiables. Encouragement de la culture.

Secrétariat des Chambres fédérales.

**Mise au concours de travaux, de fournitures et de places
annonces et insertions****Place d'armes de Bière.**

Sont mis au concours les *travaux de démolition, terrassement, maçonnerie, canalisation et pierre de taille* pour les *nouvelles écuries* (2^e étape) sur la place d'armes de Bière.

Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés au bureau de l'intendance des casernes à Bière. Le prix de chaque formulaire de soumission est de fr. 1. 50. Le 6 août un fonctionnaire de l'administration soussignée se trouvera sur place de 10 heures à midi et de 14 à 16 heures pour donner tous les renseignements désirés.

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au 12 août 1924, sous pli fermé, affranchi et portant la mention extérieure *Soumission pour écuries à Bière*.

Berne, le 29 juillet 1924.

[1.]

Direction des constructions fédérales.

Chemins de fer fédéraux. — Soumission.

La direction générale des CFF met en soumission la fourniture des papiers charbon ci-après :

N ^o	Couleur	Format mm	Nombre de boîtes de 100 feuilles
VII. 35	noir	210 × 297	300
VII. 36	bleu ou violet	210 × 297	100

Il n'est pas prescrit de marque, mais au cinquantième usage le papier doit encore fournir, sur toute la surface utilisée, une copie bien lisible.

La livraison devra s'effectuer en deux fois, moitié le 1^{er} décembre 1924 et moitié le 1^{er} mars 1925.

Il ne sera pas remis d'échantillons aux soumissionnaires.

Les offres, accompagnées de deux échantillons de chaque sorte, devront parvenir à la direction générale des CFF, à Berne, le 10 août 1924 au plus tard, sous pli fermé portant la suscription : « Offre pour papiers charbon ». Elles seront valables jusqu'au 31 août 1924.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'administration des imprimés des CFF, Mittelstrasse 43, à Berne.

On est prié de s'abstenir d'envoyer des échantillons ne répondant pas aux conditions posées. [1.]

Chemins de fer fédéraux. — Soumission.

La direction générale des CFF met en soumission la fourniture des papiers gras indigo ci-après :

N ^o	Couleur	Format cm.	Nombre de rames de 1000 feuilles
VII. 37	bleu ou violet	38/60	100
VII. 41	bleu ou violet	44/56	70

Au cinquantième usage, le papier doit encore fournir, sur toute la surface utilisée, un décalque bien lisible.

Le papier doit être livré, dans un emballage solide, en paquets contenant exactement 1000 feuilles.

La livraison devra s'effectuer en deux fois, moitié le 1^{er} décembre 1924 et moitié le 1^{er} mars 1925.

Il ne sera pas remis d'échantillons aux soumissionnaires.

Les offres, accompagnées de deux échantillons, devront parvenir à la direction générale des CFF, à Berne, le 10 août 1924 au plus tard, sous pli fermé portant la suscription : « Offre de papier gras indigo ». Elles seront valables jusqu'au 31 août 1924.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à l'administration des imprimés des CFF, Mittelstrasse 43, à Berne.

On est prié de s'abstenir d'envoyer des échantillons ne répondant pas aux conditions posées. [1.]

PLACES.

Branche de service. S'adresser à	Place vacante	Traitements Fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Département militaire fédéral. (Commissariat central des guerres.)	Aspirant instructeur des troupes des subsistances.	Solde du grade et suppléments réglementaires.	15 août 1924 [3..]	Officier subalterne, connaissance de deux langues nationales, Français comme langue maternelle.
(Intendance du matériel de guerre.)	Commis de II ^e classe de l'intendance du matériel de guerre. Adjoint à l'intendance de l'arsenal de Zurich.	2200 à 3800, plus les allocations de renchérissement légales.	16 août 1924 [2.]	Officier. Allemand et français. Connaissance du service administratif.
Département des douanes. (Direction des douanes, à Bâle.)	Commis de contrôle au bureau principal des douanes Bâle C. F. F. P. V.	3700 à 4600	9 août 1924 [2.]	Commis de I ^{re} classe aux termes de l'art. 16 du règlement organique de l'administration des douanes du 12 juin 1911.
(Direction des douanes, à Schaffhouse.)	II ^e reviseur auprès de la direction des douanes à Schaffhouse.	4200 à 5100	9 août 1924 [2.]	Avoir de l'expérience dans le service pratique des douanes.
(Direction des douanes à Lugano.)	Commis-réviseur auprès de la direction des douanes à Lugano.	3700 à 4500	9 août 1924 [2.]	Les candidats doivent avoir passé avec succès l'examen prévu pour les commis de I ^{re} classe.
(Direction des douanes à Genève.)	Commis-réviseur auprès de la direction des douanes à Genève.	3700 à 4500	9 août 1924 [2.]	Les candidats doivent avoir passé avec succès l'examen prévu pour les commis de I ^{re} classe.

FEUILLE FÉDÉRALE

76° année

Berne, le 13 août 1924

Volume II

Table des matières

	Page
Extrait des délibérations du Conseil fédéral . . .	793
Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération	793
Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions	795

Toute communication concernant l'administration de la FEUILLE FÉDÉRALE (abonnements, changements d'adresse, réclamations, etc.) doit être adressée, dans le délai de trois mois, à l'expédition.



Mise au concours de travaux, de fournitures et de places annonces et insertions

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1924
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	32
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.08.1924
Date	
Data	
Seite	790-792
Page	
Pagina	
Ref. No	10 084 041

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.